



# VEILLE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

## Suisse et Liechtenstein

Une publication du SE de Berne  
Semaines des 19 août 2024

### Faits saillants

- **Actualisation du montant des avoirs russes gelés en Suisse, à 7,1 Mds CHF (+1,3 Md CHF)**
- **Nouvelle baisse du seuil de rémunération des avoirs à vue (Banque Nationale Suisse)**
- **Repli des salaires réels depuis 3 ans**

### LES CHIFFRES À RETENIR

	Au 22/08	Var. vs 15/08
EUR/CHF	0,9485	- 0,5 %
USD/CHF	0,8511	- 1,7 %
SMI	12 305	- 1,28 %
Taux 10a	0,395 %	5,5 pb

### Guerre en Ukraine

**Sanctions:** Alors que la Suisse s'est associée au 14<sup>ème</sup> paquet de sanctions de l'UE en dupliquant la liste des nouvelles personnes et entités mises sous sanction, dès le 24 juin, le Conseil fédéral a annoncé cette semaine la reprise partielle des mesures sectorielles, notamment celles visant à renforcer les restrictions sur la vente de diamants russes. Les délais relatifs à l'octroi de dérogations liées au retrait des investissements en Russie ont par ailleurs été prolongées afin de permettre aux entreprises suisses opérant encore en territoire russe de se conformer pleinement aux exigences légales lors de la cessation de leurs activités sur place. Les modifications entreront en vigueur le 27 août. A noter que d'autres mesures sectorielles du 14<sup>ème</sup> paquet de sanctions restent encore à l'étude.

**Gel des avoirs russes:** Le 13 août, le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) a annoncé une hausse de 1,3 Md CHF des avoirs russes gelés en Suisse dans le cadre d'une actualisation des sanctions édictées à l'encontre de la Russie. La valeur totale des avoirs gelés se monte donc désormais à 7,1 Mds CHF (contre 5,8 Mds CHF au 31 décembre 2023), auxquels s'ajoutent 17 biens immobiliers, des voitures de luxe et des œuvres d'art, qui appartiennent à des personnes physiques ou morales. Ce montant additionnel de 1,3 Md CHF est lié à l'oligarque Suleyman Kerimov ; les avoirs recensés ont été bloqués de manière « superprovisionnelle », à savoir qu'au vu de l'urgence, ce gel a été ordonné avec un niveau de preuve moins élevé que pour une décision ordinaire et sans que les parties aient été entendues au préalable. Le droit d'être entendu n'est accordé qu'ultérieurement dans le cadre de la procédure administrative.

**Réfugiés ukrainiens:** L'objectif du Conseil fédéral visant à ce que 40 % des réfugiés ukrainiens trouvent un emploi d'ici la fin de l'année apparaît de moins en moins réaliste, les experts tablent plutôt sur un taux de 30 %. Malgré les efforts, notamment à travers des programmes comme « Arbeitco » de l'œuvre d'entraide Heks à Bâle, les obstacles demeurent nombreux, en particulier du fait des défis linguistiques et du manque de reconnaissance des diplômes ukrainiens. Le taux d'activité des réfugiés ukrainiens reste ainsi assez faible, seuls deux petits cantons, Appenzell Rhodes-Intérieures et Obwald, atteignant la cible des 40 %. La Suisse romande et le Tessin se distinguent défavorablement avec un taux d'activité moyen d'à peine plus de 10 %. Seuls 10 958 réfugiés des 18-64 ans sont actuellement actifs sur les 66 182 personnes possédant le statut S. Face à cette situation, certains politiciens demandent des mesures plus radicales, comme la modification du statut de

protection S, afin de faciliter l'intégration des réfugiés sur le marché du travail suisse. Le statut de protection S part du principe que les personnes ayant fui leur pays reviendront dans un délai d'un an, affaiblissant paradoxalement la sécurité de planification pour les employés et employeurs.

## Macroéconomie

**Marché du travail au T2 :** Selon l'office fédéral de la statistique, la Suisse comptait 5,3 millions d'actifs occupés au 2<sup>ème</sup> trimestre 2024, soit une légère hausse de +0,5 % en glissement annuel, et de +0,5 % par rapport au trimestre précédent. Cette augmentation est portée par les travailleurs étrangers, dont les effectifs sans emploi ont crû de +3,2 % sur un an, contre une baisse de -0,8 % chez les personnes de nationalité suisse. En parallèle, le taux de chômage au sens du BIT a augmenté sur un an, passant de 3,7 % au 2<sup>ème</sup> trimestre 2023 à 4,0 % au 2<sup>ème</sup> trimestre 2024 (203 000 chômeurs, soit une hausse de 15 000 personnes sur un an).

**Salaires :** En 2023, les salaires nominaux en Suisse ont crû de +1,7 %, se traduisant par un recul de -0,4 % des salaires réels, du fait de la progression de l'inflation. Ce constat marque une 3<sup>ème</sup> année consécutive de baisse des salaires réels. Dans ce contexte, l'Union syndicale suisse a réclamé pour cette année une augmentation moyenne des salaires de +5 % afin d'assurer un rattrapage du recul des années antérieures. L'Union patronale considère la requête excessive au regard de la conjoncture incertaine, soulignant le repli depuis mars des taux d'intérêt, ce qui soutiendrait, selon eux, le pouvoir d'achat des ménages.

## Secteur financier

**BNS :** La Banque Nationale suisse (BNS) a annoncé cette semaine la baisse, à partir du 1<sup>er</sup> octobre, du coefficient déterminant la rétribution normale des avoirs à vue -soit au taux directeur de la BNS- des titulaires de compte soumis à l'obligation de détenir des réserves minimales, de 25 à 22. La BNS dispose d'un système de rémunération par paliers dans lequel les dépôts des banques en dessous d'un certain seuil sont rémunérés au taux directeur plein (actuellement 1,25 %), tandis que les dépôts au-dessus du seuil bénéficient du taux directeur diminué de -50 pb (0,75 %). Cette décision devrait se traduire par de nouvelles économies pour la BNS, tout en adaptant au mieux les conditions monétaires à la circulation de la liquidité.

**UBS/CS :** Parmi les enjeux financiers essentiels des prochains mois figure toujours le renforcement de la réglementation « Too Big To Fail » afin de mieux prévenir les crises bancaires après la chute de Crédit Suisse. A ce jour, pas moins de neuf rapports d'experts ont été réalisés pour, en particulier, permettre au Conseil fédéral de publier le 10 avril dernier son rapport -provisoire- sur la stabilité des banques ([cf. veille économique et financière du 6 au 12 avril](#)). Sur plusieurs points, le Conseil fédéral a reporté ses propositions finales à l'après la prise en compte des conclusions de la Commission d'Enquête Parlementaire (CEP) qui seront publiées à la fin de l'année. En particulier, (i) le Conseil fédéral attend de se prononcer sur la mise en œuvre d'une meilleure collaboration entre la Banque Nationale Suisse (BNS), l'autorité de régulation des marchés financiers (FINMA) et le Département Fédéral des Finances (DFF) ; (ii) si la capacité d'intervention précoce de la FINMA devrait être renforcée, l'opportunité d'habiliter la FINMA à prononcer des sanctions financières reste en cours d'examen ; (iii) enfin, les exigences en matière de fonds propres pour UBS et pour ses filiales devraient aussi être renforcées, avec en parallèle l'adoption d'un meilleur encadrement de l'émission et de la gestion des obligations AT1.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

[www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international](http://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international)

Responsable de la publication : Gilles BORDES, chef du Service économique de Berne

Rédaction : Julie MURO, Martin ALBOUY, Alisé BENOIT

Abonnez-vous : [berne@dgtresor.gouv.fr](mailto:berne@dgtresor.gouv.fr)

*Clause de non-responsabilité : le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.*

Crédits visuels : Pixabay